



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

RAPPORT MENSUEL

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

RAPPORT MENSUEL ITEKA N'IJAMBO AVRIL 2022

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel du mois d'avril 2022 comprend des bulletins hebdomadaires « Iteka n'Ijambo » du numéro 312 à 315.

Ainsi, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté et d'autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations, des violations et atteintes aux droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 51 personnes tuées dont 32 cadavres retrouvés, 11 victimes de VSBG, 6 enlevées et/ou portées disparues, 4 torturée et 18 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 4 femmes et 11 mineurs tués ainsi que 4 femmes arrêtées arbitrairement.

Les membres des partis politiques ont été aussi visés et parmi eux, il y a 6 membres du parti CNDD-FDD tués, 1 membre du parti CNDD-FDD et 1

membre du parti CNL enlevés, 4 membres du parti CNL torturés et 7 membres du parti CNL arrêtés arbitrairement.

Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas, des enquêtes n'ont pas été diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance et aux faits sécuritaires ont été rapportées au cours de cette période.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers, des agents du SNR, des militaires et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA JUSTICE

III. DE LA GOUVERNANCE

IV. DES FAITS SECURITAIRES

IV. DE LA PANDEMIE DU COVID-19

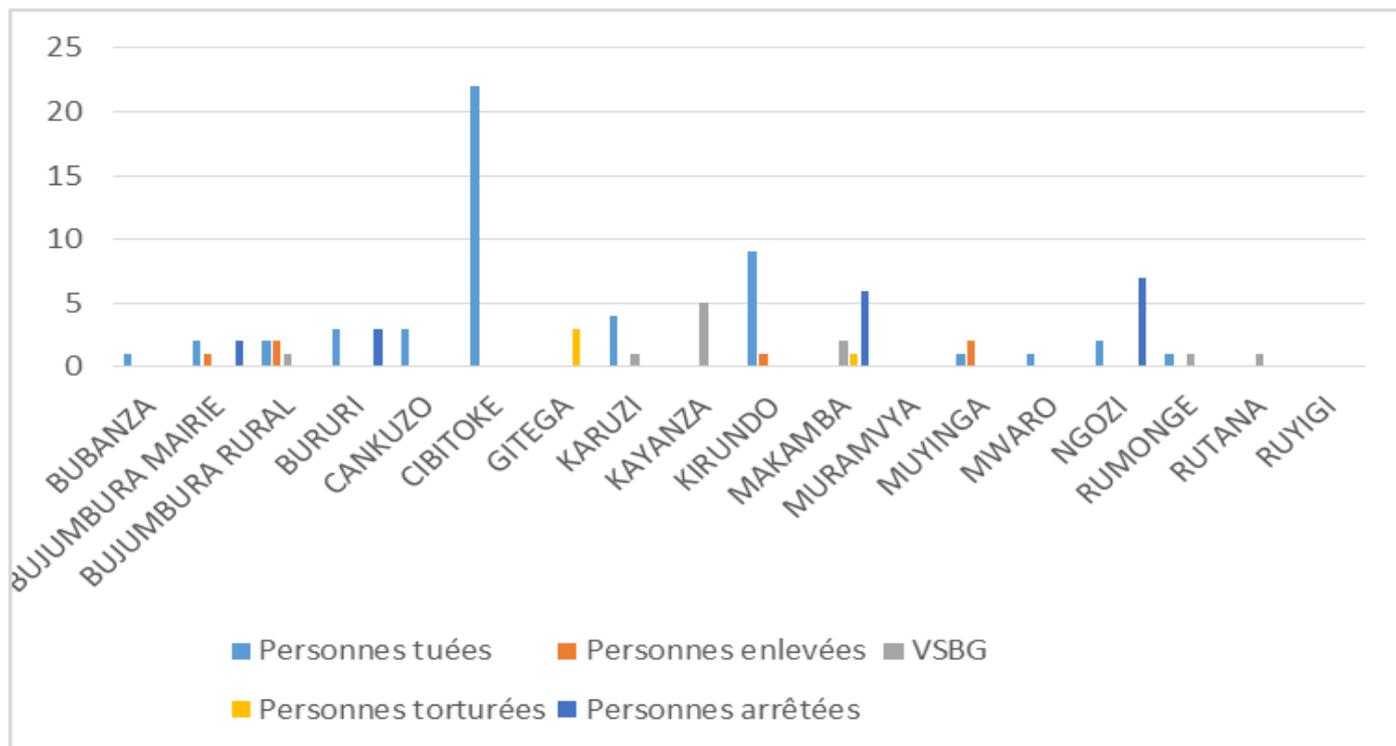
CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	3
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	3
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	3
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	4
<i>I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES</i>	4
<i>I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES, AUX REGLEMENTS DE COMPTE ET AUX VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS</i>	5
<i>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	5
<i>I.2.1. DES PERSONNES TORTUREES</i>	5
<i>I.2.2. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE</i>	6
<i>I.3. DU DROIT A LA LIBERTE</i>	6
<i>I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	6
<i>I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	7
<i>II. DE LA JUSTICE</i>	7
<i>III. DE LA GOUVERNANCE</i>	7
<i>IV. DES FAITS SECURITAIRES</i>	7
<i>V. DE LA PANDEMIE DU COVID-19</i>	7
<i>VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	8

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNIDH	: Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme
CNL	: Conseil National pour la Liberté
CPI	: Cour Pénale Internationale
EAC	: East African Community
EUSEBU	: Eglise Unie du Saint Esprit du Burundi
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
SNR	: Service National de Renseignement
VSBG	: Violences Sexuelles et Basées sur le Genre

Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits civils et politiques commises au Burundi au mois d'avril 2022



Comme le montre le graphique ci-dessus, au cours du mois d'avril 2022, le nombre de personnes tuées s'élève à 51 dont 4 femmes et 11 mineurs. Ainsi, la province de Cibitoke vient en tête avec 22 cas, suivie de Kirundo avec 9 cas, de Karuzi avec 4 cas, de Bururi et Cankuzo avec 3 cas chacune. Parmi ces victimes figurent 6 membres du parti CNDD-FDD, 4 femmes et 11 mineurs tués.

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 6 personnes dont 1 membre du parti CNDD-FDD et 1 membre du parti CNL enlevés et/ou portés disparus par des agents du SNR avec 5 cas et par des militaires avec 1 cas.

Sur un total de 11 victimes de VSBG relevées au cours de cette période, la province de Kayanza vient en tête avec 5 cas, suivie de Makamba avec 2 cas.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré 4 membres du parti CNL torturés dans la province de Gitega avec 3 cas et Makamba avec 1 cas.

Sur un total de 18 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, la province de Ngozi vient en tête avec 7 cas, suivie de Makamba avec 6 cas et de Bururi avec 3 cas. Parmi ces victimes d'arrestations arbitraires figurent 7 membres du parti CNL.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

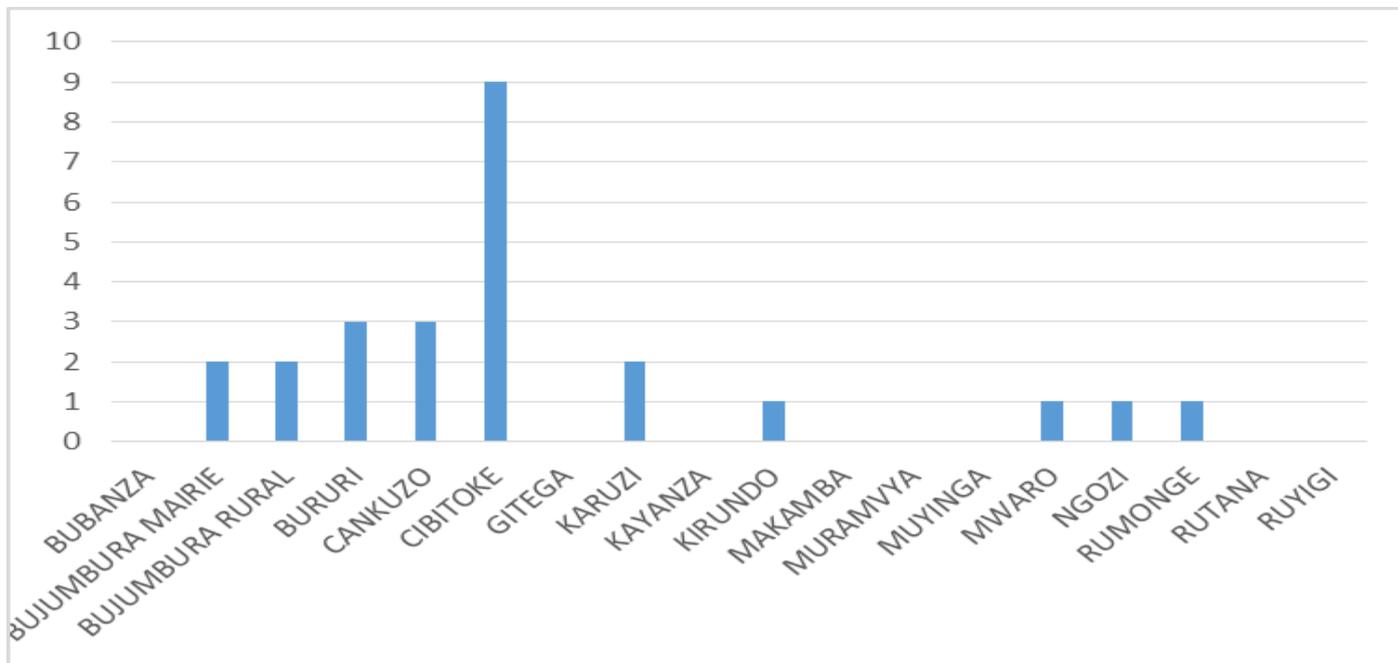
I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Au cours du mois d'avril 2022, la Ligue Iteka a relevé 2 cas de personnes tuées par [des membres de la milice Imbonerakure](#) dans les provinces de Muyinga et Karuzi avec 1 cas chacune.

1.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Au cours du mois d'avril 2022, la Ligue Iteka a relevé 25 cas de personnes tuées par des gens non identifiés. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, la province de Cibitoke vient en tête avec 9 cas suivie de Bururi et Cankuzo avec 3 cas chacune, de Bujumbura Mairie, Bujumbura Rural et Karuzi avec 2 cas chacune.

Figure 2 : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés

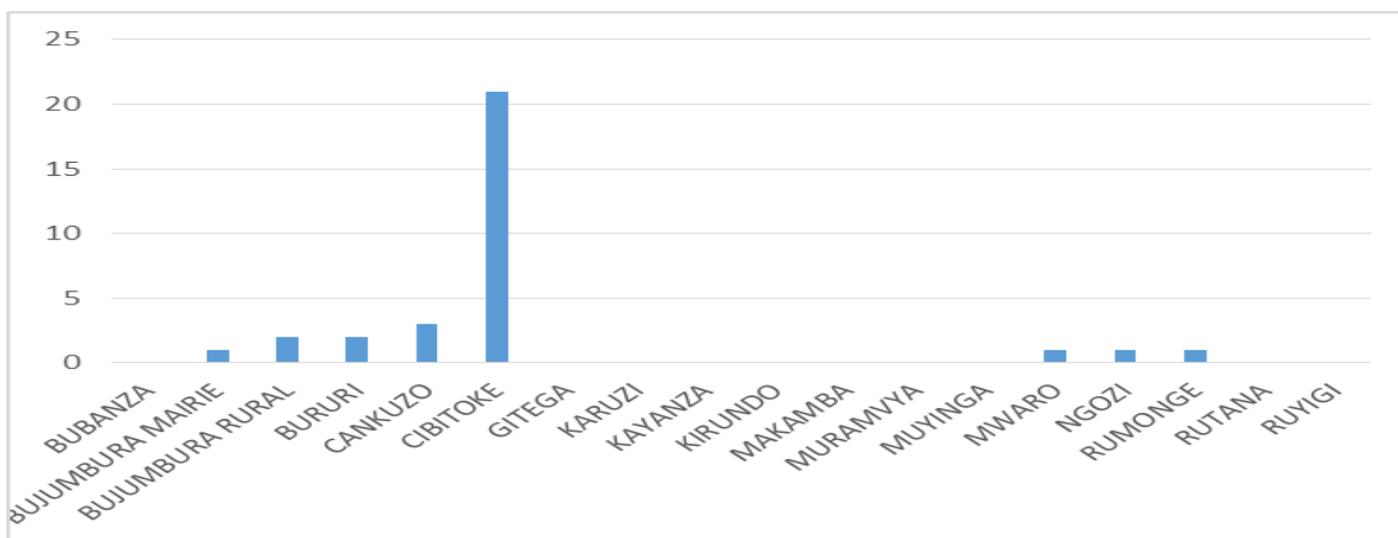


1.1.3. DES CADAVRES RETROUVES

Au cours du mois d'avril 2022, la Ligue Iteka a enregistré 32 cas de cadavres retrouvés. Comme le montre le graphique ci-dessous, la province de Cibitoke vient en tête avec 21 cas, suivie de Cankuzo avec 3 cas, Bujumbura Rural et Bururi avec 2 cas chacune. La plupart de ces victimes ont été retrouvées avec des signes de violences.

Ce phénomène de cadavres retrouvés ici et là est inquiétant vu son nombre élevé et que des enquêtes ne sont pas menées en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

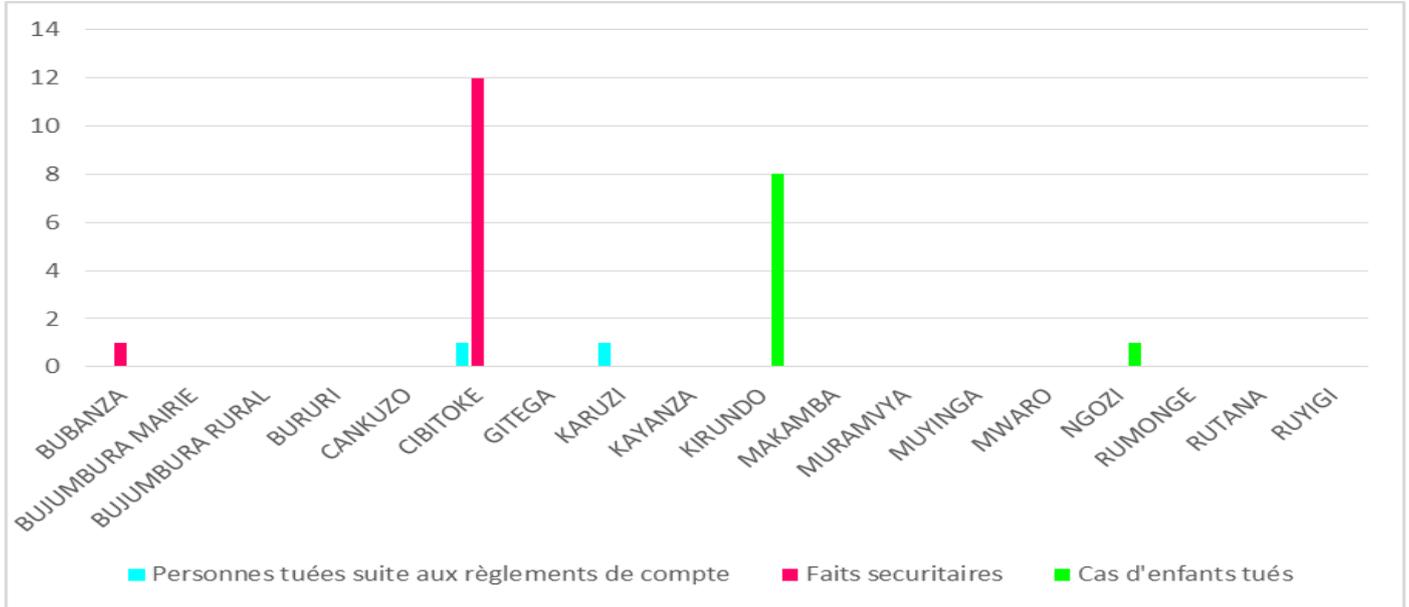
Figure 3 : Graphique des cadavres retrouvés



1.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES, A LA JUSTICE POPULAIRE ET AUX INFANTICIDES

Au cours du mois d'avril 2022, comme le graphique ci-dessous l'illustre, 24 personnes ont été tuées dont 13 cas suite aux faits sécuritaires, 2 cas de règlements de compte et 9 cas d'enfants tués.

Figure 4: Graphique des personnes tuées suite aux faits sécuritaires, aux règlements de compte et aux violences faites aux enfants

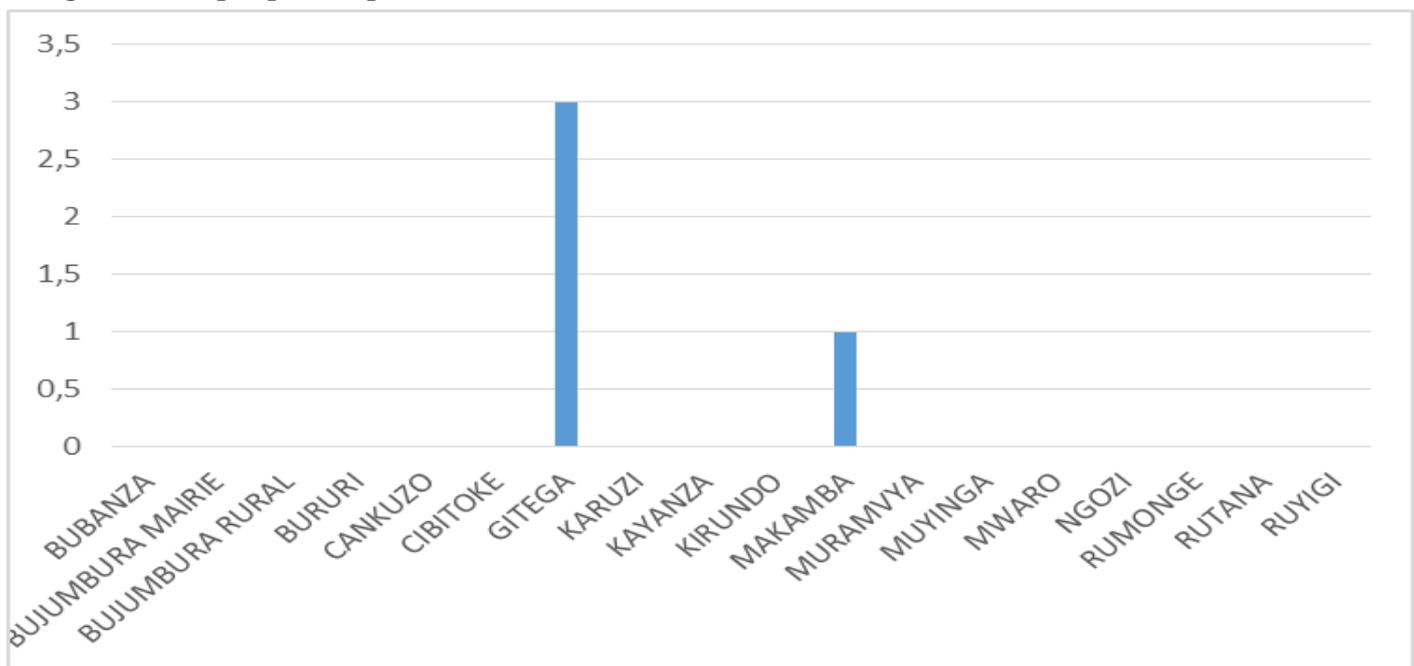


1.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

1.2.1. DES PERSONNES TORTUREES

Au cours du mois d'avril 2022, la Ligue Iteka a relevé 4 membres du parti CNL torturés par des membres de la milice Imbonerakure. Comme le graphique ci-après l'illustre, ces cas de torture ont été enregistrés dans les provinces de Gitega avec 3 cas et Makamba avec 1 cas.

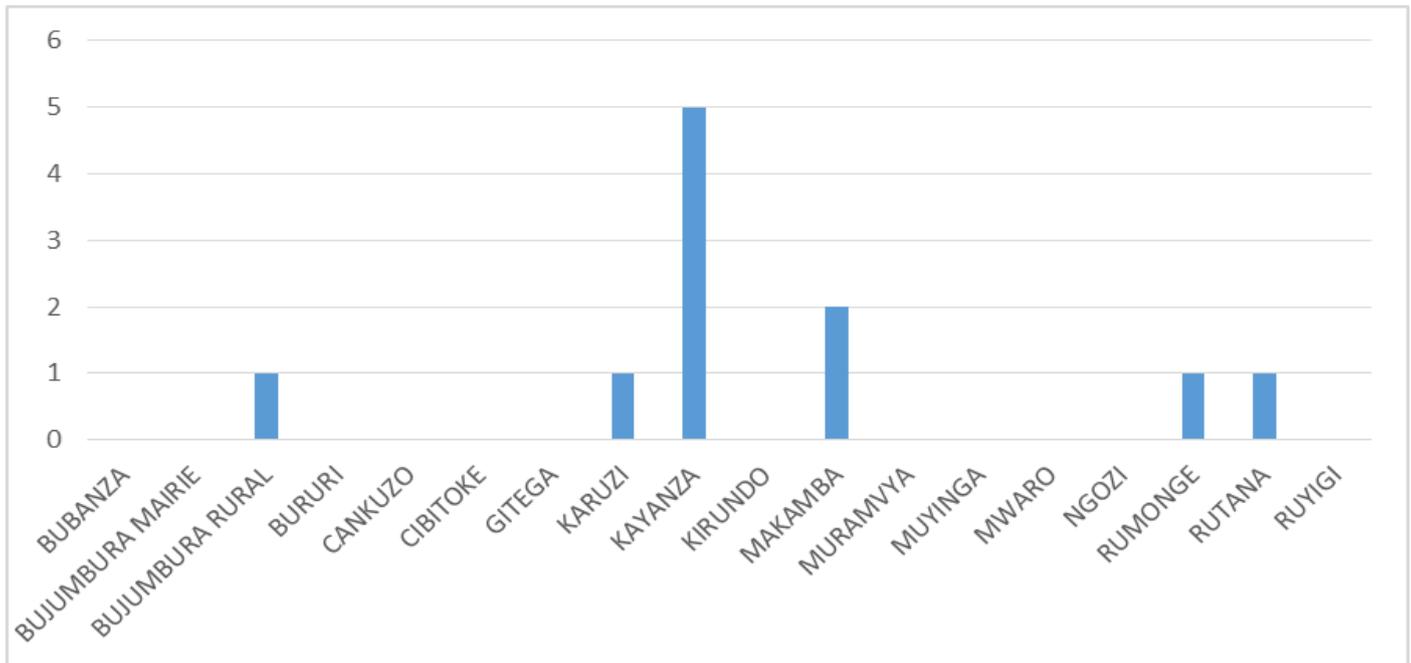
Figure 5: Graphique des personnes torturées



1.2.2. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 11 cas de VSBG. Comme l'indique le graphique ci-après, la province de Kayanza vient en tête avec 5 cas, suivie de Makamba avec 2 cas.

Figure 6: Graphique des personnes victimes des violences sexuelles et basées sur le genre

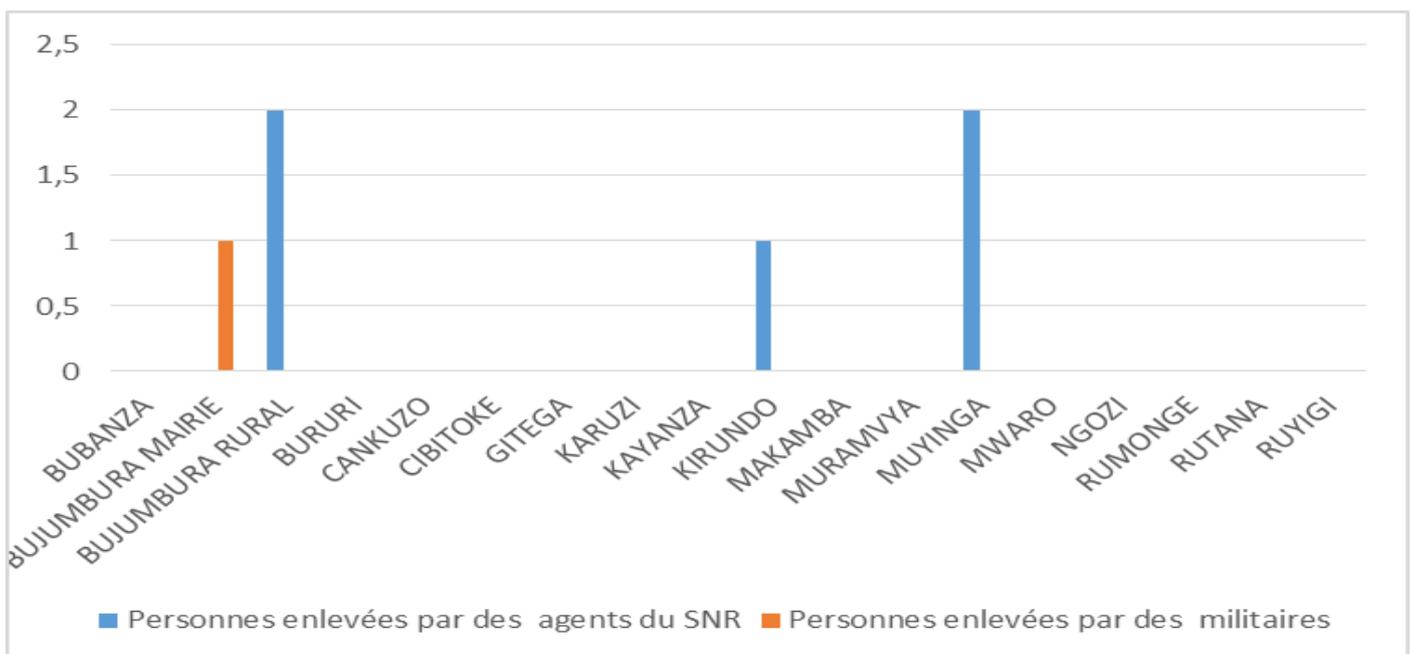


1.3. DU DROIT A LA LIBERTE

1.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Au cours de la période couverte par ce rapport, 6 personnes ont été enlevées et/ou portées disparues. Ces enlèvements sont des agents du SNR avec 5 cas et des militaires avec 1 cas. Signalons que parmi les enlevés dans les provinces de Muyinga et Bujumbura Rural figure 1 membre du parti CNL et 1 avec 2 cas chacune, de Bujumbura Mairie et Kirundo avec 1 cas chacune. Les présumés auteurs de

Figure 7: Graphique des personnes enlevées et/ou portées disparues



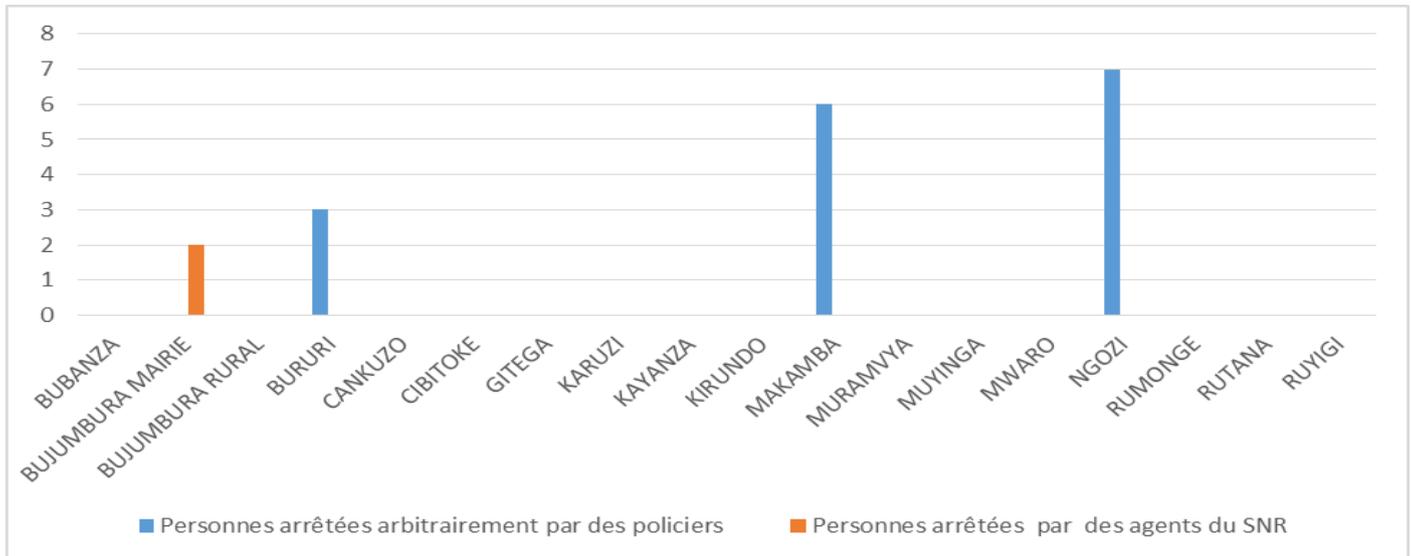
1.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours du mois d'avril 2022, la Ligue Iteka a répertorié 18 cas [d'arrestations arbitraires](#) dont 7 membres du parti CNL.

Comme le graphique ci-dessous l'indique, la province de Ngozi vient en tête avec 7 cas, suivie de

Makamba avec 6 cas et Bururi avec 3 cas. Les présumés auteurs de ces arrestations arbitraires sont des policiers avec 16 cas et des agents du SNR avec 2 cas.

Figure 8: Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



II. DE LA JUSTICE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés à la justice. Il s'agit notamment d'un OPJ arrêté sur l'ordre du Procureur

de Makamba en le chargeant d'avoir collecté 1 500 000 fbu auprès de 10 fidèles de l'Eglise EUSEBU.

III. DE LA GOUVERNANCE

Au niveau de la gouvernance, au cours de cette période, des cas d'organisation d'une réunion de la CNIDH en collaboration avec l'administration provinciale Karuzi dans le but de renvoyer les déplacés de la crise de 1993 des camps de Buhiga et Kigoma, de hausse des prix des denrées alimentaires et des

services, de fixation des prix d'exploitation des marais en province Cankuzo, des propriétaires des parcelles sommés de fournir des documents à l'autorité en province Rumonge et d'expropriation des stands au marché de Makamba par le conseil communal Makamba ont été relevés.

IV. DES FAITS SECURITAIRES

Au cours du mois d'avril 2022, des faits sécuritaires identifiés sont notamment des cas de personnes blessées, de destruction de champs par des membres de la milice Imbonerakure, d'affrontements entre des jeunes Inyankamugayo du parti CNL et des membres de la milice Imbonerakure en province Bubanza, d'actes d'intimidation, de vols et d'entraînements paramilitaires des membres de la milice Imbonerakure en uniformes et bottines militaires

des Imbonerakure dans certaines provinces du pays.

En outre, d'autres cas dont le passage impressionnant du secrétaire général du parti CNDD-FDD en province Karuzi, de vols des drapeaux du parti CNL, d'un membre du parti CNL menacé de mort en province Makamba en l'accusant de dénoncer des violations perpétrées par des membres de la milice Imbonerakure ont été relevés.

V. DE LA PANDEMIE DU COVID-19

Au cours du mois d'avril 2022, la Ligue Iteka a relevé des cas de recrudescence de la pandémie du COVID-19 dans le pays et de fermeture des caba-

rets et restaurants en réaction des autorités administratives pour limiter la propagation de la pandémie en province Kirundo.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Depuis la mise en place de nouvelles institutions du pays issues des élections de mai 2020, des violations, des atteintes et allégations de violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements, de VSBG, de tortures et d'arrestations arbitraires ont été relevés.

Le phénomène de cadavres continue à être rapporté dans divers coins du pays et des enquêtes ne sont

pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance et aux faits sécuritaires ont été relevées au cours de cette période.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR, des militaires et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi

- ◆ de jouer pleinement son rôle de garantir les droits et les libertés fondamentaux et de protéger la population;
- ◆ de lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les auteurs des crimes.

Aux partenaires techniques et financiers

- ◆ d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique.

A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies

- ◆ de s'impliquer pleinement pour restaurer un état de droit au Burundi.

A la CPI

- ◆ d'accélérer les enquêtes et de procéder aux inculpations qui s'imposent.

A la population

- ◆ de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence.
- ◆ de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.